

Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand
Band: 93 (1966)
Heft: 11-12

Artikel: Le "Conseil" et le "Conteur romand"
Autor: Molles, R.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-234273>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le « Conseil » et le « Conteur romand »

Dans sa séance du 28 mai, le « Conseil » de la Fédération des patoisants romands a pris un certain nombre de décisions opportunes sous la présidence de M. Henri Gremaud qui, avant tout, tint à rendre hommage aux organisateurs de la fête de Saint-Ursanne et, singulièrement, aux jurys cantonaux qui n'eurent, certes, pas une tâche aisée. Ils s'en sont acquittés avec la plus grande honnêteté, donnant la préférence aux travaux qui leur paraissaient avoir le plus de mérite du point de vue linguistique. N'ayant pas eu le temps de faire graver les magnifiques prix en étain de choix (channes d'une valeur de 80 à 100 fr.), le conseil s'occupera de ces « gravures » à la demande des concurrents.

M. Joseph Badet, auquel on doit les belles journées romandes jurassiennes, en présente les comptes d'une belle et minutieuse tenue. Malgré la pluie diluvienne du dimanche, qui fit la joie des « resquilleurs » à la cantine, ces comptes bouclent par un très léger bénéfice : ils eussent bouclés — bien que les frais se montassent à plus de 20 000 francs — par un « boni » plus substantiel en cas de beau temps.

Pour une aussi petite cité, c'est un miracle ! Bravo M. Joseph Badet, et bravo aussi à son équipe dynamique...

Une bonne partie de la séance fut ensuite consacrée à l'organe de la Fédération : le *Conteur romand*. Il faut à tout prix que les patoisants comprennent qu'il est leur « chose », que d'eux dépend la vie ou la mort de cette revue folklorique romande. N'est-elle pas le lien le plus sûr pour le maintien de notre mouvement entre les cantons où le patois est encore parlé. Il est indispensable que l'on s'y abonne et que dans les « Amicales » et dans les « Cantonales » on en parle sérieusement...

Une commission a été désignée, dont feront partie MM. Henri Gremaud, Jean Brodard, Paul Burnet, commission qui s'est déjà réunie. *Un grand concours d'abonnés sera lancé dans le numéro de septembre-octobre, avec prix en argent.*

On compte sur tous les patoisants romands de bonne volonté, et nous savons qu'ils sont nombreux. Il nous faut une récolte de 150 nouveaux abonnés pour combler les vides laissés, hélas ! par nos chers morts.

R. Molles.

Opticien diplômé



LAUSANNE

Rue St-Pierre 1 (arcades Cinéma Atlantic)

CONFORT ET QUALITÉ

La prochaine « Assemblée des délégués » a été fixée au dimanche 28 août, à 14 heures, au Buffet de la Gare à Lausanne. Le « Conseil » siégera le matin. Des convocations seront adressées aux intéressés.

ENTREPRISE D'ÉLECTRICITÉ

Max Rochat

Pré-du-Marché 48 Téléphone 24 29 60

Lausanne